



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 31703

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur la position de la France à la demande d'asile politique d'Edward Snowden, ex-consultant de la *National security agency* (NSA) à l'origine des révélations scandaleuses sur les pratiques de surveillance et d'écoutes du renseignement américain.

Texte de la réponse

La France a reçu le jeudi 4 juillet 2013, via son ambassade à Moscou, une demande d'asile de M. Edward Snowden. Compte tenu des éléments d'analyse juridique et de la situation de l'intéressé, il n'y a pas été donné suite. La demande de M. Snowden, adressée depuis la zone internationale de l'aéroport de Moscou, ne pouvait être instruite par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) dans la mesure où il ne se trouvait pas sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31703

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7119

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4347